Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Jour 2

Code sujet **23HGGSPJ2LI1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — Les sociétés et l’adaptation au changement climatique depuis le Moyen Âge
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — Le patrimoine et le rayonnement mondial de la France
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document — La France face aux dangers du cyberespace
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

Les sociétés et l’adaptation au changement climatique depuis le Moyen Âge

Question E1-Q1

Sujet p. 2

> Comment les sociétés se sont-elles adaptées au changement climatique depuis le Moyen Âge ?

Démarche. Le sujet demande d’étudier les réponses des sociétés aux changements du climat depuis le Moyen Âge. Il faut distinguer les évolutions climatiques de longue durée des épisodes extrêmes, et montrer que l’adaptation comprend des changements de pratiques, des aménagements et des formes d’organisation. Les effets du climat ne sont pas mécaniques : ils dépendent aussi des ressources, des techniques, des échanges et des décisions politiques. On peut donc suivre le passage de réponses souvent locales et réactives à des politiques plus planifiées, tout en soulignant leurs limites et leurs inégalités.

Problématique : Comment les sociétés se sont-elles adaptées au changement climatique depuis le Moyen Âge, et pourquoi leurs réponses demeurent-elles inégales et parfois insuffisantes ?

Plan argumenté : D’abord, au Moyen Âge et à l’époque moderne, les sociétés adaptent surtout leurs activités et leurs aménagements à partir de l’expérience, avec des résultats inégaux. Ensuite, à l’époque contemporaine, les progrès scientifiques et les moyens des États permettent des politiques de prévention et de protection plus organisées. Enfin, ces adaptations restent limitées par les inégalités, les arbitrages et l’ampleur du réchauffement actuel, ce qui rend nécessaire leur complémentarité avec l’atténuation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le climat varie à différentes échelles de temps, tandis que les sociétés sont exposées à des sécheresses, des froids intenses, des inondations ou des vagues de chaleur. S'adapter signifie transformer des pratiques, des activités, des organisations ou des aménagements afin de limiter les dommages et de continuer à vivre dans un environnement changeant. Les effets du climat ne sont toutefois jamais automatiques : ils dépendent aussi des ressources disponibles, des techniques, des échanges et des décisions politiques. Depuis le Moyen Âge, les sociétés ont ainsi répondu aux changements climatiques par des ajustements agricoles, des aménagements et des formes d'entraide ou de prévention, puis par des politiques davantage planifiées. Ces réponses restent néanmoins inégales et ne suppriment pas toute vulnérabilité.

I. Au Moyen Âge et à l'époque moderne, des adaptations surtout locales et souvent réactives.

Du Xe au XIIIe siècle environ, certaines régions de l'Atlantique Nord et d'Europe connaissent des conditions relativement favorables aux cultures, souvent désignées par l'expression « optimum climatique médiéval ». Cette période n'est ni uniforme ni identique partout. Les sociétés tirent parti des conditions locales en étendant parfois les terres cultivées et en ajustant leurs activités. Les établissements nordiques du Groenland, fondés à la fin du Xe siècle, associent notamment élevage et agriculture. Quand les conditions se refroidissent et que les glaces compliquent les déplacements, les échanges et l'approvisionnement deviennent plus difficiles. Ces établissements disparaissent au cours du XVe siècle. Le climat n'explique cependant pas seul cette évolution : l'isolement, les transformations des échanges et les relations avec les populations inuites contribuent aussi à la fragilisation de ces communautés.

À partir de la fin du Moyen Âge et durant l'époque moderne, le refroidissement relatif que l'on appelle le « petit âge glaciaire » affecte particulièrement l'Europe et l'Atlantique Nord, avec d'importantes variations selon les lieux et les périodes. Les sociétés cherchent à réduire les risques en diversifiant les cultures, en constituant des réserves et en développant les échanges. Elles aménagent également leur environnement. Dans les Pays-Bas, la construction et l'entretien de digues, le drainage des terres et la création de polders s'appuient, dès le Moyen Âge, sur des formes de coopération collective, notamment des institutions locales de gestion de l'eau. Ces aménagements permettent de protéger et de gagner des terres, mais ils demandent un entretien constant et ne font pas disparaître le risque d'inondation.

Les crises révèlent les limites de ces adaptations. En Europe occidentale et septentrionale, les pluies et le froid de 1315-1317 contribuent à de mauvaises récoltes et à la Grande Famine. Les réserves et les échanges peuvent atténuer les pénuries, mais leur efficacité dépend des moyens de transport, des stocks et de l'accès des populations aux aliments. En France, l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1709 provoque une grave crise agricole et alimentaire. Les autorités peuvent organiser des secours ou tenter de réguler les approvisionnements, mais les réponses restent inégales. De même, les mauvaises récoltes et les tensions sur le prix des céréales en 1788-1789 participent à la crise précédant la Révolution française, sans en constituer la cause unique. Pendant des siècles, l'adaptation repose donc surtout sur l'expérience, des décisions locales et des réponses souvent engagées une fois la crise commencée.

II. À l'époque contemporaine, des réponses plus scientifiques, techniques et organisées par les pouvoirs publics.

À l'époque contemporaine, le développement des observations météorologiques et des connaissances climatiques permet de mieux repérer certains risques. Les États disposent aussi de moyens techniques et financiers plus importants pour construire des infrastructures et organiser la prévention. Après les inondations meurtrières de la mer du Nord en 1953, les Pays-Bas mettent en place le plan Delta. La loi Delta est adoptée en 1958 et le programme comprend des ouvrages destinés à protéger le territoire

contre les submersions. La barrière de Maeslant, achevée en 1997, peut être fermée pour protéger la région de Rotterdam en cas de menace. Cet exemple montre le passage à une politique coordonnée à grande échelle ; il rappelle aussi qu'un ouvrage doit être entretenu et adapté à l'évolution des risques.

Le réchauffement actuel donne une nouvelle dimension à ces enjeux. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la hausse rapide des températures mondiales est principalement due aux émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. L'adaptation contemporaine associe donc des systèmes d'alerte, l'organisation des secours, l'évolution des pratiques agricoles, la protection des littoraux et l'aménagement des villes. En France, la canicule d'août 2003, qui entraîne environ 15 000 décès supplémentaires, met en évidence la vulnérabilité des personnes âgées et l'insuffisance de la préparation. Le plan Canicule, mis en place en 2004, vise notamment à renforcer la veille, l'alerte et la protection des personnes fragiles. Cet exemple montre que l'adaptation dépend autant de l'organisation sociale que des équipements.

III. Des adaptations nécessaires, mais inégales et insuffisantes à elles seules.

Les sociétés ne disposent pas toutes des mêmes ressources pour s'adapter. Les populations pauvres, les personnes âgées, les agriculteurs dépendants de ressources en eau limitées et les habitants des zones exposées disposent souvent de moins de moyens pour se protéger ou se reloger. En outre, une réponse peut déplacer ou aggraver un risque : l'irrigation peut soutenir certaines cultures face à la sécheresse, mais accroître la pression sur les réserves d'eau. Une digue protège un territoire, sans supprimer la possibilité d'une submersion exceptionnelle. Les choix d'aménagement doivent donc prendre en compte leurs effets à long terme et les populations concernées.

La politique climatique contemporaine associe par conséquent adaptation et atténuation. L'adaptation vise à limiter les conséquences du changement climatique ; l'atténuation cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'en limiter l'ampleur future. En France, les plans nationaux d'adaptation, dont le deuxième couvre la période 2018-2022, illustrent la volonté d'intégrer ces enjeux aux politiques publiques. Mais la planification ne suffit pas : elle doit s'accompagner de financements, d'une coordination entre les échelles locale et nationale et d'une attention aux inégalités.

Conclusion. Depuis le Moyen Âge, les sociétés se sont adaptées aux transformations du climat en modifiant leurs activités, en constituant des réserves, en développant les échanges et en construisant des ouvrages de protection. Ces réponses, longtemps empiriques et souvent réactives, sont devenues plus scientifiques et planifiées à l'époque contemporaine. Elles restent toutefois inégalement accessibles et peuvent échouer lorsque les risques dépassent les capacités de protection ou que les aménagements créent de nouvelles vulnérabilités. Face au réchauffement actuel, l'adaptation est donc indispensable, mais elle doit être associée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dissertation 2

10 points

Le patrimoine et le rayonnement mondial de la France

Question E2-Q1

Sujet p. 2

> Comment le patrimoine contribue-t-il au rayonnement mondial de la France ?

Démarche et problématique

Le sujet invite à montrer comment le patrimoine — biens matériels, paysages et pratiques culturelles héritées et transmises — contribue au rayonnement, c'est-à-dire à la visibilité, à l'attractivité et à l'influence de la France dans le monde. Il faut analyser à la fois les ressources patrimoniales du pays et les acteurs qui les valorisent, sans réduire le rayonnement à la seule fréquentation touristique. Il convient aussi de montrer que cette influence connaît des limites et suppose une gestion attentive du patrimoine.

Problématique : Comment le patrimoine contribue-t-il au rayonnement mondial de la France ?

Plan argumenté

1. **Un patrimoine riche et reconnu qui rend la France visible et attractive.** Les monuments, les collections et les paysages patrimoniaux témoignent d'une longue histoire et attirent des visiteurs du monde entier. La reconnaissance internationale, notamment par l'UNESCO, accroît cette visibilité.
2. **Un patrimoine mobilisé comme instrument d'influence et de coopération.** L'État, les institutions culturelles et les professionnels diffusent des références françaises et nouent des partenariats à l'étranger. Le patrimoine immatériel et les savoir-faire renforcent également l'image du pays.
3. **Un rayonnement réel mais qui doit être entretenu et discuté.** La conservation, le tourisme de masse, les mémoires conflictuelles et les débats sur la restitution des œuvres rappellent que le patrimoine n'est pas une ressource automatiquement consensuelle.

Dissertation rédigée

Le patrimoine désigne les biens, les lieux, les paysages et les pratiques qu'une société choisit de préserver et de transmettre. Il peut être matériel, comme un monument ou une œuvre, naturel, comme un paysage protégé, ou immatériel, comme une tradition et un savoir-faire. Le rayonnement mondial correspond à la capacité d'un pays à être connu, apprécié et influent au-delà de ses frontières. La France dispose d'un patrimoine particulièrement diversifié, construit au fil de son histoire et présent aussi dans ses territoires ultramarins. Mais ce patrimoine n'exerce pas seul une influence : sa protection et sa mise en valeur reposent sur des institutions, des acteurs culturels et des politiques de coopération. Comment le patrimoine contribue-t-il au rayonnement mondial de la France ? Il rend d'abord le pays visible et attractif ; il constitue ensuite un instrument d'influence et de coopération culturelle. Toutefois, ce rayonnement dépend de la capacité à protéger le patrimoine et à répondre aux débats qu'il suscite.

En premier lieu, le patrimoine français donne à voir l'ancienneté et la diversité de l'histoire du pays. Des monuments comme la cathédrale de Chartres, le Mont-Saint-Michel et le château de Versailles, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, sont connus bien au-delà de la France. Ils incarnent des périodes, des formes artistiques et des pouvoirs différents. Les musées, au premier rang desquels le Louvre, contribuent également à faire connaître des collections et des œuvres à un public international. Les paysages patrimoniaux, en métropole comme outre-mer, complètent cette image : le patrimoine français ne se limite donc pas aux grands monuments de Paris.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La reconnaissance internationale renforce cette visibilité. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO à Paris le 16 novembre 1972, fournit un cadre de reconnaissance et de coopération entre États. L'inscription d'un site ne garantit pas à elle seule sa conservation, mais elle lui confère une notoriété supplémentaire et souligne sa valeur patrimoniale. Cette attractivité favorise les visites et participe à l'activité touristique, qui bénéficie aux territoires, aux musées, aux monuments et aux métiers de la culture. Le patrimoine contribue ainsi à l'image de la France comme destination culturelle et historique.

En deuxième lieu, le patrimoine est un instrument de pouvoir d'influence, souvent qualifié de « soft power » : il permet de susciter de l'intérêt et de l'adhésion sans recourir à la contrainte. L'État et ses institutions culturelles peuvent s'appuyer sur les monuments, les musées, les collections et les savoir-faire pour faire connaître l'histoire et la création françaises. La coopération entre la France et les Émirats arabes unis autour du Louvre Abu Dhabi en offre un exemple concret. Un accord intergouvernemental signé en 2007 a organisé un partenariat culturel ; le musée a ouvert au public en 2017. Cette réalisation fait circuler des œuvres, des compétences et des références culturelles, tout en donnant une présence internationale au nom du Louvre.

Le rayonnement patrimonial ne repose pas uniquement sur les bâtiments et les œuvres. Les pratiques et les savoir-faire contribuent eux aussi à l'image de la France. Le repas gastronomique des Français a été inscrit en 2010 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO ; l'artisanat et les métiers d'art participent également à l'attractivité de la culture française. Ces éléments favorisent des échanges et entretiennent la réputation du pays dans des domaines liés à la création, aux arts de vivre et aux métiers spécialisés. Le patrimoine est donc à la fois un héritage à conserver et une ressource mobilisée dans les relations culturelles avec le reste du monde.

Enfin, le rayonnement patrimonial n'est ni automatique ni exempt de difficultés. La fréquentation touristique peut soutenir l'économie locale, mais une concentration excessive des visiteurs fragilise les sites et dégrade parfois les conditions de vie des habitants. La conservation exige des moyens, des choix et une conciliation entre ouverture au public et protection. Par ailleurs, certains héritages sont associés à des rapports de domination ou à des mémoires douloureuses, notamment dans l'histoire coloniale. Les débats sur la provenance des œuvres et leur éventuelle restitution montrent que la valorisation du patrimoine suppose aussi un dialogue avec les sociétés concernées. Reconnaître ces enjeux peut renforcer la crédibilité de la politique culturelle française, à condition que les partenariats et les décisions de conservation soient menés avec les acteurs concernés.

En conclusion, le patrimoine contribue au rayonnement mondial de la France parce qu'il rend son histoire et ses créations visibles, attire des visiteurs et nourrit des coopérations culturelles. Des monuments reconnus par l'UNESCO au partenariat du Louvre Abu Dhabi, il sert à la fois l'attractivité touristique et l'influence culturelle du pays. Mais cette ressource ne produit un rayonnement durable que si elle est protégée, accessible et présentée avec attention aux mémoires et aux controverses qu'elle engage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le patrimoine renforce le rayonnement mondial de la France en rendant son histoire et ses créations visibles, en attirant des visiteurs et en soutenant des coopérations culturelles. Cette influence, qui s'exerce notamment par les monuments, les musées et les pratiques immatérielles, doit toutefois s'accompagner d'une conservation durable et d'une prise en compte des mémoires et des controverses patrimoniales.

Étude critique de document

10 points

La France face aux dangers du cyberespace

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que le cyberespace est un espace de conflictualités et décrivez la stratégie de cyberdéfense de la France.

Démarche. Il faut analyser les caractéristiques du cyberespace et les acteurs qui s’y affrontent, en distinguant les formes de conflictualité et leurs objectifs. On décrit ensuite la réponse française à partir des éléments précis du document : organisation interministérielle, protection, capacités militaires défensives et offensives, coopération. Les exemples et connaissances extérieurs au texte doivent éclairer l’analyse sans être attribués à l’auteur. Enfin, il faut situer la source — un article publié en octobre 2021 par un officier spécialiste — et en apprécier l’intérêt et les limites.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le cyberespace désigne l'ensemble des réseaux, systèmes informatiques, données et usages numériques interconnectés. Il est devenu un espace stratégique : les sociétés en dépendent de plus en plus, tandis que des acteurs différents peuvent y espionner, perturber ou attaquer leurs adversaires. Le document, intitulé « La France face aux dangers du cyberespace », est un article de Sébastien Picard, officier français spécialiste du domaine cyber, publié en octobre 2021 dans la revue de géopolitique *Conflits*. Il présente le cyberespace comme un domaine d'opérations et expose les principaux axes de la cyberdéfense française. En quoi le cyberespace est-il un espace de conflictualités, et comment la France cherche-t-elle à le défendre ? Nous montrerons d'abord que ses caractéristiques et ses usages en font un milieu de confrontation entre acteurs variés, puis nous décrirons la réponse française, fondée sur la coordination, la protection, les capacités militaires et la coopération.

I. Un espace numérique devenu un milieu de conflictualités.

Le document explique que le cyberespace est un « milieu complémentaire aux champs physiques traditionnels » — terre, mer, air et espace —, « entièrement façonné par l'homme » et de structure « multicouche ». Il ne se limite donc pas aux réseaux visibles par les utilisateurs : il dépend aussi de matériels, de logiciels, de centres de données et d'infrastructures physiques. Son caractère interconnecté facilite la circulation des informations, mais rend également les systèmes dépendants les uns des autres. Comme le souligne l'auteur, l'augmentation des moyens connectés et des usages accroît et transforme sans cesse la « surface d'attaque ». Une intrusion peut viser des données, des services numériques ou des systèmes dont dépendent des activités essentielles.

Le texte met également en relation le développement rapide du numérique et les vulnérabilités. Il estime que les intérêts commerciaux des industriels et la diffusion rapide de nouvelles fonctionnalités peuvent contribuer à une évolution insuffisamment maîtrisée des systèmes. Des failles exploitées peuvent permettre le vol de données, l'espionnage, la perturbation d'un service ou le blocage de fichiers par rançongiciel. Les attaques criminelles contre des entreprises, des collectivités ou des établissements de santé illustrent la dimension lucrative de ces actions. L'interconnexion peut aussi faire dépasser à une attaque sa cible initiale.

Les acteurs et les objectifs de ces affrontements sont multiples. L'auteur indique que la menace ne vient plus seulement du « hacker isolé » : les groupes criminels ou terroristes peuvent employer des cyberattaques, comme le font aussi certains gouvernements dans le cadre de leur stratégie. Les acteurs criminels recherchent notamment l'extorsion ou le vol de données ; des États peuvent chercher à espionner ou à perturber les capacités d'un rival. Ainsi, les attaques informatiques contre l'Estonie en 2007, lors d'une crise politique, ont perturbé des sites publics et privés, même si leur attribution précise demeure discutée. En juin 2017, le logiciel destructeur NotPetya a gravement touché des systèmes en Ukraine puis s'est propagé à l'échelle internationale ; les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne l'ont attribué à la Russie. Ces exemples montrent que les opérations numériques peuvent accompagner des rivalités géopolitiques et que l'identification certaine de leurs auteurs est souvent difficile.

Le cyberespace est donc un espace de compétition et de confrontation, sans être pour autant uniquement un champ de bataille au sens classique. Les opérations peuvent relever de la cybercriminalité, de l'espionnage ou de la perturbation de systèmes. La possibilité d'agir à distance et parfois de dissimuler l'origine d'une attaque complique l'attribution et la réponse. La formule de l'auteur — un « domaine d'opérations à conquérir » — traduit une lecture stratégique et militaire du cyberespace : les États cherchent à la fois à protéger leurs systèmes et à préserver leur capacité d'action. Cela ne signifie pas que toute action y serait permise : le droit international continue de s'appliquer, même si la qualification et l'attribution des opérations sont délicates.

II. Une stratégie française de cyberdéfense fondée sur la coordination, la protection et la capacité d'action.

Le document présente la cyberdéfense comme un enjeu de sécurité et de « souveraineté nationale ». La réponse française est interministérielle. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), créée en 2009, en est le « chef d'orchestre interministériel », selon le texte. Le ministère de l'Intérieur est chargé de la lutte contre la cybercriminalité, tandis que le ministère des Armées contribue à la protection et développe la composante militaire. Cette organisation répond au fait que les menaces concernent à la fois les administrations, les acteurs civils et les forces armées.

La protection des infrastructures critiques est une priorité explicitement mentionnée dans l'article : une attaque contre des systèmes indispensables peut avoir des conséquences importantes pour la société et l'économie. Le texte évoque aussi la stratégie d'accélération cyber dévoilée par Emmanuel Macron en février 2021 — le « février dernier » est relatif à la publication de l'article en octobre 2021. Cette stratégie vise à diffuser la protection numérique dans l'ensemble de la société, en s'appuyant sur la formation, le développement technologique et le renforcement des liens au sein de la filière. La cyberdéfense ne relève donc pas des seuls services de l'État : les organisations et les acteurs civils doivent également contribuer à la prévention et à la réponse aux incidents.

La France a aussi structuré une composante militaire. Le document situe en 2017 la reconnaissance du cyberespace comme domaine d'opérations et la création du commandement de la cyberdéfense (COMCYBER). Il indique qu'en 2019 la France s'est dotée d'une doctrine de lutte informatique défensive et offensive. Le volet défensif comprend la protection des systèmes, la détection des intrusions et la limitation de leurs conséquences. Le volet offensif correspond à une capacité d'action dans le cyberespace ; il ne signifie pas que son emploi soit automatique ou sans limites. L'article rattache également la coopération à la dissuasion : la perspective d'une réponse peut contribuer à décourager une attaque. Sa note (2) donne sa propre définition des « opérations cybernétiques » comme des opérations de régulation des échanges d'informations sur les réseaux informatiques ; l'article ne détaille toutefois pas les opérations concrètes ni leurs conditions juridiques.

Enfin, la coopération complète cette organisation. Pour détecter un assaillant et adapter la défense, il faut échanger des informations caractérisant les menaces et partager des mesures d'atténuation. L'auteur insiste sur les partenariats avec le monde civil, notamment les industriels, ainsi qu'avec les centres gouvernementaux de veille, d'alerte et de réponse aux attaques. Ces échanges sont importants car les réseaux et les technologies concernés ne relèvent pas uniquement de l'État.

Conclusion. Le cyberespace est un espace de conflictualités parce que la dépendance croissante au numérique élargit les possibilités d'attaque et que des acteurs criminels, terroristes ou étatiques peuvent y poursuivre des objectifs variés. La France répond à ces risques par une organisation interministérielle autour de l'ANSSI, la protection des infrastructures critiques, une composante militaire structurée par le COMCYBER, une doctrine défensive et offensive et la coopération avec les acteurs civils. Publié en octobre 2021 par un officier spécialiste, le document est utile pour comprendre les priorités françaises de cette période. Sa perspective est toutefois principalement stratégique et militaire : elle développe moins les dimensions économiques, sociales et juridiques des conflictualités numériques.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-liban-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.